



NEWSLETTER #3 du 20 septembre 2015

Sommaire:

- Courrier concernant les Baptêmes
- Nouvelle fiche signalétique
- Formation continue : contrôle des points
- Identification "online" des chiens

Courrier concernant les Baptêmes

Dans le cadre du Baptême des étudiants en Médecine Vétérinaire, à la suite des événements regrettables qui se seraient déroulés ces dernières années, le Conseil Régional Francophone de l'Ordre des Médecins Vétérinaires recommande aux vétérinaires de limiter leur participation aux seules activités festives officielles, organisées et encadrées par les comités étudiantins, garants et responsables du bon déroulement et de la sécurité de celles-ci.

Le Conseil de l'Ordre rappelle l'article 1 du Code de Déontologie qui stipule que tout vétérinaire membre de l'Ordre doit respecter, en toutes circonstances, les règles d'honneur, de discrétion, de probité et de dignité de sa profession.

Chacun se doit également d'apporter son aide à toute personne dont l'intégrité physique ou mentale serait mise en danger par autrui.

Bien confraternellement,
pour le CRFOMV,
Dr Thierry TRAMASURE,
Président.

Nouvelle fiche signalétique

Dans le but de mieux informer le public sur vos activités, et de permettre plus de flexibilité pour les modifications à y apporter, le Conseil de l'Ordre a décidé d'actualiser les fiches signalétiques des membres de l'Ordre.

Vous pourrez prochainement accéder à ces nouvelles fiches au moyen de votre numéro d'Ordre et du mot de passe (tels que repris sur votre carte officielle de l'Ordre).

Vous serez prévenus par Email dès que le système entrera en fonction.

Formation continue : contrôle des points

Nous arrivons tout doucement au terme des 3 premières années civiles consécutives de formation continue obligatoire.

Chaque vétérinaire disposera prochainement d'un portefeuille électronique individuel de points (PFCC et PFC), qui sera disponible sur le site de l'Ordre, au moyen de votre numéro d'Ordre et du mot de passe (tels que repris sur votre carte officielle de l'Ordre).

Il vous sera loisible d'encoder vos points de formation, certifiés ou non, ainsi que leurs justificatifs.

Il est à noter que les organisateurs de formation agréés peuvent dès à présent encoder à votre place vos points certifiés au moyen d'une procédure électronique sécurisée.

Les contrôles prévus dans le code de Déontologie commenceront donc en 2016.

Ils seront effectués en fonction des points apparaissant dans le portefeuille de chaque vétérinaire, ce qui apportera toutes les garanties d'efficacité, d'impartialité et de rapidité.

Vous serez également prévenus par Email dès que le système entrera en fonction.

Dans un but d'intérêt général et d'utilité publique, nous vous relayons ci-dessous une information provenant de Dog ID.

Cher Docteur,

En tant que vétérinaire, vous traitez quotidiennement diverses informations concernant les chiens: identification, enregistrement, validation, modifications de données,... Des tâches qui se révèlent souvent fastidieuses.

Grâce à sa nouvelle plateforme en ligne, DogID (la nouvelle dénomination de la base de données pour l'identification et l'enregistrement des chiens en Belgique), vous permet d'[alléger votre gestion administrative](#). Munis de votre numéro d'ordre (Num Vet dans l'application) ainsi que de votre carte d'identité électronique, vous pouvez accéder à la plateforme DogID **24h/24 et 7 jours/7**. Vous pouvez ainsi procéder à l'enregistrement des chiots et effectuer toutes les modifications nécessaires en quelques clics et au moment qui vous convient le plus.

La plateforme se veut **rapide, facile et conviviale** afin de vous simplifier la vie et de vous faire économiser du temps, que vous pourrez pleinement consacrer au soin de vos animaux. [Cliquez ici pour télécharger le dépliant](#) qui vous explique comment créer un compte et vous connecter en quelques étapes seulement.

Nous vous invitons à vous enregistrer dès à présent sur <https://online.dogid.be> et à profiter de tous les avantages d'une administration en ligne.

Pour toute question supplémentaire, n'hésitez pas à contacter l'équipe DogID :

T [+32 \(0\)2 333 92 22](tel:+3223339222)

F [+32 \(0\)2 333 92 20](tel:+3223339220)

info@dogid.be